



Plan de cours

COURS : **Mise à niveau pour Mathématiques, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire**

PROGRAMME : 081.A6 Tremplin DEC – Orientation/Exploration
081.B6 Tremplin DEC – mise à niveau/préalables/cheminement



DISCIPLINE : 201 Mathématiques

PONDÉRATION : *Théorie* : 4 *Pratique* : 2 *Étude personnelle* : 4

| Professeur(e)s du cours | bureau |  poste |  courriel ou site Web |
|-------------------------|--------|---|--|
| Salima Hamadache | C-184 | 2045 | Salima.hamadache@cegepmontpetit.ca |

Période de disponibilité aux personnes étudiantes

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Avant-midi | | | | | |
| Après-midi | | | | | |
| Autre | | | | | |

| Coordination du département | bureau |  poste |  courriel |
|-----------------------------|--------|---|--|
| Natasha Dufour | C-184 | 2803 | natasha.dufour@cegepmontpetit.ca |

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

Séquence du cours

Le cours de mise à niveau de mathématiques TS5 a comme préalable absolu Mathématique de 4^e secondaire des séquences technico-sciences ou sciences naturelle ou bien, dans l'ancien programme, Mathématique 436 (ou 201-007-50), ou Mathématique 526 (ou 201-008-50);

Ce cours peut être substitué comme préalable absolu au cours 201-115-EM, Mathématique appliquée à l'aéronautique, pour tous les programmes de l'ÉNA.

Contexte d'étude

Ce cours d'introduction s'adresse aux personnes étudiantes qui s'inscrivent à des études de niveau collégial et qui n'ont pas suivi ou réussi les préalables de niveau secondaire en mathématiques; il a pour but d'assurer une formation de base dans des sujets considérés comme essentiels, avant d'entreprendre les cours de mathématiques et les cours d'autres disciplines prévues à leur programme.

Ce plan de cours doit être conservé par la personne étudiante tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

2 COMPÉTENCE(S) DU PORTRAIT DE LA PERSONNE DIPLÔMÉE

Ne s'applique pas.

3 COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

01PR Résoudre des problèmes à l'aide de concepts et processus algébriques et géométriques

Éléments de compétence

1. Analyser des situations en utilisant des fonctions réelles;
2. Résoudre des problèmes en utilisant des équations et des inéquations;
3. Résoudre des problèmes faisant appel à des figures équivalentes;
4. Résoudre des problèmes en utilisant des vecteurs géométriques;
5. Résoudre des problèmes en utilisant la trigonométrie et le cercle.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, la personne étudiante sera en mesure d'analyser des situations en utilisant des fonctions réelles et résoudre des problèmes à l'aide de divers concepts géométriques.

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Le cours est donné sur la plateforme du département de mathématiques sous forme de classe inversée. La présence en classe est obligatoire et servira principalement à effectuer des travaux pratiques, répondre à des questions et obtenir un suivi individualisé. Le cours sera constitué de 5 modules à compléter. Chaque module comporte deux chapitres. La personne étudiante devra survoler les notions sous forme de capsules vidéo et compléter les exercices en ligne. Elle devra réussir un devoir à la fin de chaque chapitre afin d'accéder au chapitre suivant. Il y aura aussi un devoir à la fin de chaque module qui permettra à l'élève d'accéder à l'évaluation de ce module. Ce devoir devra être validé par le professeur(e) afin que la personne étudiante puisse compléter l'évaluation du module. Elle devra réussir l'évaluation du module afin de passer au module suivant.

Chaque personne étudiante pourra progresser dans ce cours à son rythme. Advenant le cas où elle n'aurait pas complété les 5 modules pour la fin de la session, celui-ci pourra possiblement poursuivre ses apprentissages à la session suivante (voir annexe).

Tout ce dont vous aurez besoin pour le cours (notes de cours, capsules vidéo, exercices, etc.) se retrouvent sur la plateforme du cours en ligne à l'adresse suivante :

<https://maths.cegepmontpetit.ca/login/index.php>

L'apprentissage des mathématiques ne se fait pas uniquement *de façon passive*, en écoutant et en regardant faire, mais surtout *de façon active* en réfléchissant et en travaillant soi-même.

Aide à la réussite scolaire :

- **Disponibilités du professeur(e)** : Les personnes étudiantes sont fortement invitées à se présenter au bureau de leur professeur(e) durant ses heures de disponibilité dès qu'elles éprouvent des difficultés ou s'elles veulent simplement vérifier leur compréhension de la matière et améliorer la présentation de leurs solutions.
- **Centre d'étude en mathématiques** : Le centre d'étude est situé de chaque côté du couloir menant à la bibliothèque. La section du centre dédiée aux mathématiques se trouve du côté gauche, au local C123. Cette salle de travail, meublée de tables de travail et de tableaux blancs, est ouverte toute la journée et les élèves peuvent l'utiliser pour travailler, individuellement ou en équipe, sur leurs cours de mathématiques. Des professeurs et des professeures sont disponibles pour répondre aux questions à différentes périodes de la journée, selon un horaire qui est affiché à l'entrée de la salle. C'est une ressource importante dont il faut savoir profiter.
- **Site web *Ma réussite*** : *Ma réussite* est un site Internet qui accompagne les étudiant(e)s tout au long de leur parcours au cégep Édouard-Montpetit et à l'École nationale d'aérotechnique. Ce site constitue une plateforme de référence importante pour tous les élèves et l'information qui y est diffusée est mise à jour régulièrement. <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/>
- **Site Moodle du département de mathématiques** : Sur cette page, les étudiant(e)s trouveront toutes les informations utiles concernant le département de mathématiques. La rubrique *Ressources mathématiques* contient une section sur les notions de base. <https://maths.cegepmontpetit.ca/course/view.php?id=31>
- **PAIRE (Profs Aidant à l'Inclusion et à la Réussite Étudiante)** : Les PAIRE sont des professeur(e)s qui sont disponibles pour soutenir les élèves dans leur parcours collégial. Ils et elles sauront vous accompagner dans vos difficultés académiques ou personnelles. Vous trouverez la liste des PAIRE en cliquant sur le lien suivant : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/paire-ena/>

6 PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Il est suggéré de consacrer un maximum de 3 semaines pour compléter chacun des modules, mais chaque personne étudiante reste autonome dans la progression de ses apprentissages.

| OBJECTIF D'APPRENTISSAGE | CONTENU | ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE |
|--|---|---|
| Module 1 | | |
| Chapitre 1 | Notions de base | |
| 1. Réaliser des calculs numériques sur les nombres réels | <ul style="list-style-type: none"> • Ensembles de nombres, opérations sur les ensembles, intervalles. • Propriétés des nombres. • Priorités des opérations. • Opérations sur les fractions, propriétés des exposants et des radicaux. • Opérations sur les fractions, propriétés des exposants et des radicaux. | Lire les sections concernées des notes de cours, formuler des questions soulevées lors de la lecture, visionner les capsules vidéo, mémoriser les définitions ainsi que les propriétés et compléter les séries d'exercices. |
| Chapitre 2 | Expressions algébriques | |
| 2. Résoudre des problèmes faisant appel aux expressions algébriques | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de termes et degré d'un polynôme. • Opérations sur les polynômes • Factorisation. • Opérations sur les fractions rationnelles. • Expressions contenant les radicaux. | Idem |
| Module 2 | | |
| Chapitre 3 | Équations et inéquations | |
| 3. Résoudre des problèmes faisant appel à différents modèles d'équations et d'inéquations. | <ul style="list-style-type: none"> • Équations du 1^{er} et 2^{ème} degré. • Équations avec fractions rationnelles. • Inéquations du 1^{er} et 2^{ème} degré. • Inéquations avec fractions rationnelles. • Équations avec racine carré. | Idem |
| Chapitre 4 | Les fonctions | |
| 4. Résoudre des problèmes faisant appel aux notions de base d'une fonction réelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une fonction. • Représentation graphique d'une fonction. • Intersection avec les axes. • Signe d'une fonction. • Croissance, décroissance et extremums d'une fonction. • Composées de fonctions. • Fonction réciproque. • Fonction définie par parties. | Idem |
| Module 3 | | |
| Chapitre 5 | La valeur absolue | |
| 5. Résoudre des problèmes faisant appel à des fonctions représentées par des droites. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la fonction valeur absolue. • Équations avec valeur absolue. • Inéquations avec valeur absolue. | Idem |

| | | |
|--|--|------|
| Chapitre 6 | Fonction quadratique | |
| 6. Résoudre des problèmes faisant appel à des fonctions quadratiques ou avec racines carrées. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition, représentation graphique, domaine et image de la fonction quadratique. • Ordonnées à l'origine et zéros de fonction quadratique. • Croissance de la fonction quadratique, étude du signe de la fonction quadratique, étude complète de la fonction quadratique. • Recherche de la règle à l'aide du graphique. • Étude complète de la fonction racine carrée. • Domaine de fonctions composées. | Idem |
| Module 4 | | |
| Chapitre 7 | Fonction exponentielle | |
| 7. Résoudre des problèmes représentés par des fonctions exponentielles. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition et représentation graphique de la fonction exponentielle. • Fonction exponentielle modifiée. • Résolution d'équations exponentielles. | Idem |
| Chapitre 8 | Fonction logarithmique | |
| 8. Résoudre des problèmes représentés par des fonctions logarithmiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Définition et représentation graphique de la fonction logarithmique, propriétés des logarithmes, équations à l'aide des logarithmiques, fonction logarithmique modifiée, résolution de problèmes. | |
| Module 5 | | |
| Chapitre 9 | Les fonctions trigonométriques | |
| 9. Résoudre des problèmes se traduisant par des fonctions trigonométriques. | <ul style="list-style-type: none"> • Cercle trigonométrique, coordonnées des points trigonométriques remarquables, rapports trigonométriques, fonction sinus, fonction cosinus, fonction tangente. • Réciproques des fonctions trigonométriques, identités trigonométriques, équations trigonométriques. • Trigonométrie du triangle. • Triangles semblables. | Idem |
| Chapitre 10 | Les vecteurs | |
| 10. Résoudre des problèmes faisant appel aux propriétés des vecteurs. | <ul style="list-style-type: none"> • Vecteurs dans le plan. • Multiplication d'un vecteur par un scalaire. • Addition et soustraction de vecteurs. • Produit scalaire de deux vecteurs. • Forme rectangulaire et polaire d'un vecteur. • Décomposition d'un vecteur. • Modélisation appropriée de la situation et interprétation juste des résultats. | Idem |

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

| Mode d'évaluation et description de l'activité | Contexte de réalisation et mode d'évaluation | Objectifs d'apprentissage | Critères d'évaluation | Échéance (date) | Pondération (%) |
|--|--|---------------------------|---|----------------------|-----------------|
| Examen Module 1 (110 min*) | Examen écrit individuel où la personne étudiante résout des problèmes du même type que ceux étudiés. | 1-2 | Voir les critères énumérés au point 12 : Autres règles départementales, à la section 4.3.4 Exigences. Si d'autres critères d'évaluation s'appliquent, ils seront présentés par écrit au moins une semaine avant l'évaluation sommative (article 5.1j de la PIEA). | Voir note ci-dessous | 10 % |
| Examen Module 2 (110 min*) | | 3-4 | | | 10 % |
| Examen Module 3 (110 min*) | | 5-6 | | | 10 % |
| Examen Module 4 (110 min*) | | 7-8 | | | 10 % |
| Examen Module 5 (110 min*) | | 9-10 | | | 10 % |
| Examen final (180 min**) | Évaluation terminale du cours avec synthèse Examen écrit individuel récapitulatif où la personne étudiante résout des problèmes du même type que ceux étudiés. | Tous les objectifs | | | 50 % |
| | | | | TOTAL | 100 % |

* Les évaluations sont prévues pour une durée de 70 minutes (temps universel 110 minutes)

**L'examen final est prévu pour une durée de 120 minutes (temps universel 180 minutes)

Les dates d'examen seront flexibles puisque l'élève pourra passer l'évaluation au moment de son choix lorsqu'il aura complété les étapes nécessaires pour y avoir droit.

Les examens se font sans calculatrice, sans feuille de résumé ni formules.

Suite à la correction des examens, le professeur(e) ramènera les copies en classe et fera un retour sur la correction et les solutions avec la personne étudiante. Les copies d'examens seront conservées par la professeure mais pourront être consultés par l'élève.

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note « 0 » zéro pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause.

Comité de révision de notes

Salima Hamadache et deux autres professeur(e)s parmi ceux donnant le cours à cette session ou tout autre professeur(e) l'ayant déjà donné.

Avant de faire une demande de révision de note sur l'examen final, la personne étudiante est **obligée** de venir consulter sa copie au bureau du professeur(e) (Voir PIEA).

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Tout le matériel requis (notes de cours, capsules vidéo, exercices) sera disponible en ligne sur la plateforme du cours à l'adresse suivante :

<https://maths.cegepmontpetit.ca/course/view.php?id=100>

9 BIBLIOGRAPHIE

- AYRES, F. et SCHMIDT, P.A. *Mathématiques de base*, McGraw-Hill, Montréal, 2000, 460 p.
- HAMEL, Josée. *Mise à niveau Mathématique 2^e édition*, ERPI Sciences, 2017, 696 p. ISBN : 978-2-7613-7560-3.

10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA, article 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur(e) doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :

Pour les travaux de plus de 5 % : pour chaque journée de retard dans la remise d'un travail, il y a une pénalité de 25 % de la note maximale de ce travail. Pour les travaux de 5 % et moins : les retards ne sont pas acceptés. Un retard entraîne la note de 0.

4. Présentation matérielle des travaux

La personne étudiante doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de la personne étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), les normes applicables contenues dans le document « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » du Cégep Édouard-Montpetit doivent être respectées.

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de la personne étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), si le barème d'évaluation n'accorde pas de points a priori pour le respect des normes de présentation, le non-respect des normes sera pénalisé par le refus du travail ou par une déduction allant jusqu'à cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail.

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de la personne étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges) et dont la pondération pour la note finale du cours est d'au moins dix pour cent (10%), un minimum de cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail est accordé au respect des normes de présentation. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de la personne étudiante est partiellement originale et manuscrite (questionnaire troué à compléter, par exemple), les normes de typographie contenues dans le document « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » du Cégep Édouard-Montpetit ne s'appliquent pas. Le professeur(e) doit s'assurer que le canevas du travail respecte les normes de présentation applicables.

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrançais-saffiche).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La langue française est obligatoirement évaluée lors des examens, des devoirs et des travaux de session.

La langue française est évaluée séparément du contenu disciplinaire ; sa pondération maximale sera de 10 % de la note totale. La pondération exacte sera indiquée sur le questionnaire de chaque évaluation. Cette pondération sera de 10 % des points alloués aux questions où l'usage de la langue française est attendu. La langue française sera toutefois évaluée pour l'ensemble de l'évaluation.

La note attribuée sera déterminée en utilisant le ratio de l'Épreuve uniforme de langue, soit une faute par tranche de trente mots équivaut à la note de passage de 60 % lorsque les personnes étudiantes ont accès à leurs outils de référence et un ratio différent (1 faute par 25 mots équivaut à la note de passage) dans le cas contraire.

Une faute d'orthographe d'usage qui se répète n'est calculée qu'une fois, dans la mesure du possible.

Il n'y aura pas possibilité pour la personne étudiante de corriger ses fautes afin de récupérer des points perdus.

Un travail pourrait être refusé, ou son acceptation retardée, lorsque les fautes de français entravent trop la compréhension du texte. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques départementales.

Un professeur(e), s'il le désire, peut aussi évaluer la langue française lors d'autres types d'évaluation (examen de laboratoire, rapport de laboratoire, test), selon la même méthode.

6. Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et le professeur(e) en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA. « Si l'étudiant récidive dans le même cours, il se voit attribuer la note « 0 » zéro pour ce cours. Le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. Une copie de ce rapport est conservée par la Direction des études et une note est inscrite au dossier de l'étudiant. » (PIEA, article 5.6.1)

11 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence aux cours théoriques et pratiques est de rigueur. L'étudiant qui manque un cours doit assumer la responsabilité de cette absence et ses conséquences.

La classe est un lieu privilégié d'apprentissage. Les conversations entre amis, les sonneries de téléphone cellulaire, les retards ou tout autre élément perturbateur n'y seront pas tolérés.

12 AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales/>

13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <https://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes étudiantes ayant un diagnostic d'une personne professionnelle (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/centre-de-services-adaptes/>.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA-ENA" ou par courriel à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invitées ou invités à communiquer avec votre professeure ou professeur dès le début de la session afin de discuter ensemble des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

15 ANNEXE

Formation par module : Comme dans un livre, chaque module de formation est une « partie » de l'ensemble du cours contenant un ou plusieurs chapitres. Ce cours est composé de 5 modules ayant chacun une évaluation sommative. Pour compléter le cours, la personne étudiante doit compléter les 5 modules et réussir les évaluations associées. De plus, la personne étudiante doit obtenir la note de passage à une évaluation terminale avec synthèse. La personne étudiante devrait être en mesure de compléter tous les modules en une session. La personne étudiante n'ayant pas complété l'ensemble des modules ne peut pas réussir le cours et un échec sera indiqué au bulletin (Ceci ne tient pas compte des mentions d'incomplets IN et IT).

| Résultats au terme de la session | |
|----------------------------------|---|
| 0% | La personne étudiante n'a pas complété le module 1 ou réussi l'évaluation associée. |
| 10% | La personne étudiante a réussi uniquement l'évaluation du module 1. |
| 20% | La personne étudiante a réussi uniquement les évaluations des modules 1 et 2. |
| 30% | La personne étudiante a réussi uniquement les évaluations des modules 1 à 3. |
| 40% | La personne étudiante a réussi uniquement les évaluations des modules 1 à 4. |

| | |
|----------|---|
| 50% | La personne étudiante a réussi uniquement les évaluations des modules 1 à 5. |
| IT | La personne étudiante a réussi les évaluations des modules 1 à 5. La personne étudiante doit s'inscrire et faire l'évaluation terminale du cours avec synthèse avant la remise des horaires de la session suivante. |
| 60% et + | La personne étudiante a complété le cours et l'ensemble des évaluations du cours. |

Pour respecter la PIEA, article 5.2.3, la personne étudiante doit avoir complété une évaluation avant la mi-session. Une personne étudiante qui échoue le cours à une session donnée peut demander une réinscription à la session suivante, si les trois conditions suivantes sont respectées:

- Elle a complété au moins trois devoirs de module.
- Elle a réussi au moins deux évaluations.
- Elle a cumulé moins de 15 heures d'absences.

Si la personne étudiante est réinscrite à la session suivante, seul le ou les modules échoués ou non complétés devront être faits au moment où le cours pourra être repris, tant et aussi longtemps que le projet sera actif.

Toutefois, les places étant limitées dans tous les cours de mise à niveau, le Cégep ne peut garantir l'inscription à la session suivante.

Autres aspects à considérer

Nous ne pouvons pas assurer la possibilité de poursuivre le cours une troisième fois pour une personne étudiante étant à sa deuxième reprise toutes sessions et tous cégeps confondus.

Si une personne étudiante reprend ce cours dans un autre cégep, ce dernier devra être suivi selon les modalités de cette institution.